

Séance plénière

BUDGET PRIMITIF 2019

14-15 mars 2019



VŒU DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SARTHE RELATIF A LA SITUATION DES FILIALES SARTHOISES D'ARJOWIGGINS ET DE LEURS SALARIÉS

Convaincu de la nécessité de conserver un outil industriel de qualité s'inscrivant dans une logique de développement durable au travers de ses activités de recyclage sur son territoire, le Département de la Sarthe s'engage pleinement en faveur de la reprise des deux sites sarthois de Bessé-sur-Braye et de Saint-Mars-la-Brière, qui représentent près de 800 emplois.

Ainsi, dès le lendemain de l'officialisation de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et de placement en redressement judiciaire pour trois filiales françaises d'Arjowiggins, le Département a immédiatement alerté le Ministre de l'Economie et des Finances de conséquences particulièrement dommageables d'une telle situation, en lui demandant que l'Etat propose des solutions pour favoriser le maintien de l'activité des usines sarthoises menacées.

Cette implication continue a conduit les représentants du Conseil départemental à participer à de nombreuses rencontres avec les services de l'Etat, la Région Pays de la Loire, les parlementaires, Maires et élus locaux des communes et intercommunalités concernées, ainsi que les représentants des cadres et des personnels des sites d'Arjowiggins.

Lors de la réunion des présidents de départements organisée à l'Elysée le 21 février dernier, le Conseil Départemental, par l'intermédiaire de son Président, a saisi le Président de la République et le Premier ministre, en leur remettant en main propre un courrier s'étonnant que l'Etat tarde à formaliser son engagement dans ce dossier.

Le Conseil départemental s'interroge également sur l'implication de l'Etat et du gouvernement dans la gestion erratique de Sequana - propriétaire du groupe Arjowiggins par le biais des participations détenues par la banque publique d'investissement BpiFrance - qui a conduit cette société à devoir abandonner ses sites sarthois.

Il souligne que la doctrine d'intervention de BpiFrance précise pourtant qu'elle « *ancre son action dans les territoires au sein desquels elle contribue à maintenir un tissu industriel dynamique et à développer l'emploi, notamment au niveau local* », qu'elle a pour mission « *d'accompagner les secteurs traditionnels de l'économie française dans leurs mutations afin que ceux-ci relèvent avec succès les défis auxquels ils sont confrontés* » et réclame des précisions sur les conditions de cet échec flagrant.

Il a pris acte du travail entrepris par les administrateurs judiciaires au cours de ces deux derniers mois, ainsi que de la décision du Tribunal de Commerce de Nanterre de prolonger d'une dizaine de jours le délai accordé aux repreneurs pour compléter leurs propositions relatives au site de Bessé-sur-Braye.

.../...

Le Conseil départemental,

Considérant la décision du Tribunal de Commerce de Nanterre de prolonger jusqu'au 20 mars le délai accordé aux repreneurs pour finaliser leurs offres ;

Considérant les plans de reprise proposés, qui doivent désormais démontrer leur viabilité et leur capacité à parvenir à la poursuite d'une activité économiquement pérenne sur l'ensemble des sites concernés ;

Considérant l'impérieuse nécessité d'un concours financier de l'Etat et des pouvoirs publics pour mener à bien les plans de reprise présentés et ainsi préserver l'emploi ;

Considérant l'importance des usines de Bessé-sur-Braye et de Saint-Mars-la-Brière en termes de développement économique de ces bassins d'activité ;

Convaincu du potentiel de ces deux outils de production et du savoir-faire de ses salariés dans une économie-monde qui place le recyclage et le développement durable au cœur de sa troisième révolution industrielle ;

Réclame un engagement formel de l'Etat à participer aux projets de reprise dans le cadre de ses politiques d'intervention en faveur de la sauvegarde de l'emploi industriel ;

Apporte son soutien à la Région des Pays-de-la-Loire, chef de file en matière de développement économique et d'emploi, dans toutes les démarches que celle-ci jugera opportune de mettre en œuvre, afin de favoriser les projets garantissant le maintien de l'activité économique et du plus grand nombre d'emplois.

Réaffirme sa détermination à venir en aide aux repreneurs potentiels des usines sarthoises concernées, dans le respect de ses compétences.

Exprime son entier soutien aux salariés de Bessé-sur-Braye et de Saint-Mars-la-Brière.